



		A compléter par la Composante
Date du dépôt de la demande		22/05/2020
Code et Nom Composante		963 UFR STAPS
Formation concernée	Mention	Master STAPS : management du sport
	Parcours	
	Année du cursus concernée par la modification	Master 2 MS
Typologie et formulation de la demande :		<input type="checkbox"/> Modification de maquette :
		<input checked="" type="checkbox"/> Modification des modalités de contrôle de connaissances Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle liée à la pandémie de COVID 19, et dans la perspective des évaluations de seconde session, le bureau de direction de l'UFR STAPS a souhaité que la révision des modalités de contrôle des connaissances (MCC) s'applique dans le cadre suivant : <ul style="list-style-type: none">- Toutes les évaluations sont considérées comme des contrôles continus. Il n'y a donc pas d'obligation d'anonymat.- Les épreuves d'évaluation de la seconde session se dérouleront du 15 au 26 juin, selon un calendrier défini pour chaque formation.- Pour toute épreuve, les étudiant·e·s sont averti·e·s au moins 2 semaines avant de la date, de l'heure et des nouvelles modalités d'évaluation (régime général et dispensés d'assiduité).- Toutes les évaluations doivent utiliser la plateforme Madoc (diffusion des sujets et recueil des devoirs), disposant de toutes les fonctionnalités adaptées et sécurisées.- La seconde session sera accessible sur inscription sur les EC et UE non-validées par l'étudiant.e (moins de 10) Cf tableau joint